



CSE prise en charge déplacement

Par ClaireAeschli

Bonjour,

Je suis membre titulaire du CSE.

Notre première réunion d'installation aura lieu la semaine prochaine dans nos bureaux à Paris.
Je vis aujourd'hui à Lyon.

Il nous est donné la possibilité de participer à cette réunion par vidéoconférence, toutefois je préférerais me rendre à la réunion en présentiel.

Puis-je demander à l'employeur de prendre en charge ce déplacement ?

Cordialement,
Claire

Par morobar

Bonjour,

A défaut d'accord, l'employeur peut imposer 3 fois par an la tenue d'une réunion en visio conférence.

Ceci étant l'employeur ne peut pas imposer la visio selon l'ordre du jour, par exemple la discussion sur un licenciement collectif..;

Pour le reste le double intérêt est d'éviter la promiscuité "COVID" et les frais de déplacements.

Ainsi que de nos jours, les grèves dans les transports.